

La *Fête de Noël* gagne en popularité



Ci-dessus: Mère Noël, Père Noël et Brayden Lacroix

Photo de Ross Murray

Le 7 décembre dernier avait lieu la *Fête de Noël* au centre-ville. Cette dernière fut un succès à bien des égards. En effet, celle-ci a connu une popularité extraordinaire puisque des centaines de personnes

se sont déplacé pour assister à cet évènement. De plus, lors de l'inauguration officielle des bancs à la Place publique Henry Seth Taylor, un banc a été dédié en l'honneur du Dr Gilles Bouchard pour

souligner ses 50 années de services rendues à la communauté de Stanstead.

Cette journée n'aurait pu connaître un tel succès sans le dévouement et les nombreux efforts fournis par les organisateurs, les bénévoles et les commerçants du centre-ville. À cet effet, le maire désire exprimer ses plus sincères remerciements au comité d'organisation, lequel comprenait Mme Beverly Goodsell, Mme Sandra Harisson, Mme Huguette Grenier, Mme Hélène Hamel, M. Marcel Hauben, Mme Eva Juul et la coordonatrice en loisirs, Mme Marise Trépanier. De plus, la participation des organisations telles que l'Association des loisirs, la Bibliothèque Haskell, l'église « Stanstead South United Church », la Granite Central, l'Église Notre-Dame-de-la-Merci, le comité du marché public et le comité d'embellissement de Stanstead ont grandement contribué au vif succès de cette journée. Finalement, un grand merci aux entreprises du secteur de Rock Island, mais par dessus tout, aux participants qui ont fait de cette journée, un moment agréable pour tous!

La municipalité *en bref*

- **N'oubliez pas de renouveler les licences de vos animaux entre le 15 janvier et le 15 février 2014;**
- **Venez en grande nombre à la fête *Plaisirs d'hiver* le 8 février 2014, de midi à 16 h;**
- **Inscrivez-vous dès maintenant aux cours d'espagnol, niveau intermédiaire auprès de Marise Trépanier;**
- **La distribution du calendrier municipal de Stanstead est prévue au courant de la semaine du 15 décembre 2013.**



Photo de Ross Murray

Ci-dessus: Dr Bouchard avec sa femme, Madeline, lors de l'inauguration officielle des bancs à la Place publique Henry Seth Taylor

Renouvellement des licences des chats et des chiens

Protégez vos animaux de compagnie



La période de renouvellement des licences des chats et des chiens enregistrés et figurant aux dossiers de la SPA de l'Estrie se tiendra du 15 janvier au 15 février

2014. Les gardiens de ces animaux de compagnie recevront par la poste, d'ici la fin du mois de janvier, un avis de renouvellement dont le paiement doit être effectué avant le 15 février 2014.

LE DOSSIER DE VOTRE ANIMAL EST-IL À JOUR?

Votre situation a-t-elle changé au cours de l'année 2013?

- Vous n'avez plus votre animal
- Votre animal est désormais stérilisé
- Un nouveau compagnon félin ou canin fait désormais partie de la famille
- Vous avez changé d'adresse

Quelle que soit la situation, il importe d'en aviser la SPA de l'Estrie afin que son personnel puisse procéder à la mise à jour de votre dossier. Imaginez un instant que

votre animal s'égaré... Qu'il se retrouve à la SPA de l'Estrie ou ailleurs, son retour à la maison sera grandement facilité et accéléré si vos coordonnées sont à jour. Cette mise à jour simple et rapide peut vous épargner plusieurs heures d'inquiétude...

Pour ce faire, trois options s'offrent à vous :

- communiquez avec la SPA de l'Estrie au 819 821-4727 (option 4), du lundi au vendredi entre 10 h et 17 h;
- présentez-vous au refuge de la SPA de l'Estrie, du lundi au samedi entre 10 h et 17 h;
- remplissez le formulaire d'enregistrement disponible au www.spaestrie.qc.ca, sous



le bouton « *Se procurer une licence* » (à droite de l'écran), à la section « *Enregistrement d'un animal et obtention d'un médaillon* » et retournez-le à la SPA de l'Estrie. Ne payez pas immédiatement cette licence; vous recevrez une facture sous peu.

Si votre animal est microchipé, n'oubliez pas d'en informer également le distributeur de sa micropuce. Le numéro inscrit sur celle-ci est enregistré à même la base de données du distributeur et réfère automatiquement à votre nom et votre numéro de téléphone.



Horaire du patinage libre à l'Aréna Pat Burns

Samedi soir	19 h - 21 h
Décembre	21
Janvier	4-18

Prenez note que durant la période des fêtes, l'Aréna Pat Burns sera ouverte aux dates suivantes : le 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 décembre ainsi que le 2 et 3 janvier, de 13 h à 14 h 30.



Collecte des gros rebus (encombrants) par la Ressourcerie

Nouvelle procédure

À compter de janvier 2014, il ne sera plus possible de mettre les gros rebus (encombrants) en bordure de la route lors des collectes régulières des ordures ménagères. Les citoyens devront dorénavant communiquer avec *La ressource des frontières* aux coordonnées suivantes :

Téléphone : 819 804-1018 ou sans frais au 1-855-804-1018

Courriel : info@ressourceriedesfrontieres.com

Une fois que vous les avez contactés, prévoyez un délai maximal de trois semaines afin qu'ils viennent récupérer vos articles.



DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DOMAINE DES PIONNIERS



- 14 terrains prêts à construire
- Services d'aqueduc et d'égout inclus
- Prix à partir de 25 400 \$
- Crédits de taxes foncières jusqu'à 5 ans

www.domainedespionniers.com • 819 876-7181, poste 2

Pensez « Environnement » : quelques trucs et conseils

RECYCLAGE DU TEMPS DES FÊTES

Matières acceptées :

- Nappes en plastique nettoyées et rassemblées dans un sac en plastique
- Papier de soie
- Sacs cadeaux de papier non plastifié, sans les poignées



Matières refusées :

- Ampoules, fils et autres décorations électriques
- Assiettes et ustensiles de plastique jetable
- Nappes en papier souillées
- Papier d'emballage métallique et plastifiés
- Sapins artificiels

PRATIQUER LE COMPOSTAGE À NOËL

Matières acceptées :

- Tous les résidus alimentaires
- Grains de café, filtres à café avec résidus et sachets de thé
- Papier essuie-mains, serviettes de table en papier et nappes en papier souillées d'aliments
- Assiettes et verres en carton souillés d'aliments
- Plantes d'intérieur, incluant le terreau d'empotage
- Vaisselle compostable (ex.: en fécule de maïs)
- Sacs compostables avec logo certifié



Matières refusées :

- Bouchons de liège
- Pellicule en plastique, papier d'aluminium, papier ciré et styromousse
- Poussière d'aspirateur
- Plastiques, même biodégradables

Avis publics

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG VILLE DE STANSTEAD

AVIS PUBLIC D'ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Veillez prendre avis que lors d'une séance extraordinaire de son conseil tenue le 9 décembre 2013, la Ville de Stanstead a adopté les règlements suivants:

1. **règlement n° 2013-164** intitulé "Règlement autorisant la Municipalité à dépenser à des fins industrielles pour l'exercice 2014".
lequel règlement a pour objet d'autoriser la Ville de Stanstead à engager des dépenses en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux pour l'exercice 2014*, lesquelles seront financées autrement qu'en vertu d'un règlement d'emprunt de la Municipalité.
2. **règlement n° 2013-165** intitulé "Règlement concernant les taxes d'égout, les taxes de vidange des fosses septiques, les taxes d'eau, les taxes des ordures ménagères, les taxes des matières recyclables et les taxes des matières organiques pour l'exercice 2014".
lequel règlement a pour objet d'établir la **taxe d'égout, la taxe de vidange des**

fosses septiques, la taxe d'eau, la taxe pour la collecte des ordures ménagères ainsi que la taxe pour la collecte des matières recyclables et des matières organiques pour l'exercice 2014;

3. **règlement n° 2013-166** intitulé "Règlement concernant la taxe foncière générale à taux variés et les taxes sectorielles : le nombre et les dates des versements, les suppléments de taxes et les taux d'intérêt pour l'exercice 2014".
lequel règlement a pour objet d'établir les **taxes foncières générales à taux varié et les taxes sectorielles, le nombre et les dates de versement, les suppléments de taxe et les taux d'intérêt applicables pour l'exercice 2014;**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements aux heures d'affaires de la Municipalité situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 16 décembre 2013.

Karine Duhamel
Greffière par intérim

AVIS PUBLIC D'ALIÉNATION DE BIENS

La population est avisée que la Ville de Stanstead, conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, a aliéné à titre onéreux le bien ci-dessous mentionné, d'une valeur supérieure à 10 000 \$, autrement que par enchère ou par soumissions publiques, le 26 novembre 2013:

Bien aliéné par la Ville

L'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 385 du cadastre de Canton de Stanstead, dans la circonscription foncière d'Ogden :

Acquéreuse Mme Julie Mueller

Prix (taxes en sus) 30 000 \$

Donné à Stanstead, ce 16 décembre 2013.

Karine Duhamel,
Greffière par intérim

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS QUE la propriétaire du 38, route Maple a fait une demande de dérogation mineure, laquelle consiste à permettre que les bâtiments secondaires soient de 1.07 et de 1.11 mètres au lieu de 1.5 mètres à l'adresse civique 38-6, route Maple; de 0.87 et de 0.95 mètres au lieu de 1.5 mètres à l'adresse civique 38-8, route Maple et de 0.36 mètres au lieu de 1.5 mètres à l'adresse civique 38-14, route Maple. Cette dérogation va à l'encontre de l'article 7.7 du règlement de zonage 2012-URB-02.

Toute personne s'opposant à la dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 13 janvier 2014.

DONNÉ A STANSTEAD, ce 16 décembre 2013.

Karine Duhamel
Greffière par intérim

JEU DE « POCHE »

Venez jouer aux « poches » tous les dimanches, de 13 h à 18 h, au centre communautaire de Beebe. Cette activité s'adresse aux personnes âgées de 55 ans et plus. Soyez les bienvenus!

COURS D'ESPAGNOL

Des cours d'espagnol débiteront en mi-janvier prochain. Ceux-ci s'adressent aux personnes de niveau intermédiaire. Notez qu'il faut un minimum de dix inscriptions pour que l'activité fonctionne. Ces cours sont au montant de 100 \$ pour 10 cours. Pour toute information additionnelle, prière de contacter Mme Marise Trépanier au 819 704-0660.



Cette année encore aura lieu la fête *Plaisirs d'hiver*, laquelle est organisée par l'Association des loisirs. Cette dernière se déroulera le 8 février 2014, de midi à 16 h, au Parc Beebe Memorial. À cette occasion, plusieurs activités sont prévues : raquette, structures gonflables, tours de chevaux, glissades, hot-dogs, feu de camp et plus encore! Nous en profitons également pour inviter les citoyens et les industries à inscrire leur équipe au tournoi de ballon-balai. Pour plus d'information, contactez Mme Pam Hatch au numéro suivant : 819 876-5121

Soyez à l'affût en suivant l'évènement sur la page Facebook de l'Association des loisirs de Stanstead.



Conducteurs, adaptez votre conduite aux conditions hivernales !

Du 15 décembre au 15 mars inclusivement, tout véhicule de promenade immatriculé au Québec doit être muni de pneus d'hiver. De plus, certains véhicules peuvent être munis de pneus à crampons du 15 octobre au 1^{er} mai inclusivement, mais leur utilisation est interdite en dehors de cette période.

L'utilisation de bons pneus d'hiver permet de réduire de 25 % la distance de freinage du véhicule, ce qui peut, dans de nombreux cas, éviter des collisions entraînant des décès ou des blessures. Les policiers seront donc aux aguets pour s'assurer que tous les véhicules soient munis de pneus d'hiver.

Par ailleurs, en situation de conduite hivernale, des règles de sécurité de base doivent être respectées par les conducteurs afin de réduire les risques de collisions. Conserver une distance sécuritaire entre les véhicules, bien déneiger son véhicule et dégivrer ses vitres sont des précautions essentielles.

Chaque année, les patrouilleurs interceptent des véhicules qui circulent sans avoir été déneigés et émettent à leur conducteur des constats d'infraction. Ces « igloos mobiles » représentent un danger, tant pour le conducteur, dont la visibilité est réduite, que pour les autres usagers de la route, qui sont exposés à des amas de neige ou de glace.

La Sûreté du Québec remercie l'ensemble des usagers de la route pour leur collaboration.

Nouveauté : Calendrier municipal de Stanstead



De gauche à droite: Mme Brenda Wilson, Mme Paula Dutil, Mme Frances Bonenfant, Mme Hélène Hamel, Mme Suzanne Roy, M. Steven Paradis-Morel, Mme Julie Fauteux et Mme Marise Trépanier.

Cette semaine, les Stansteadoises et les Standeadois recevront par la poste le *Calendrier 2014 de la Ville de Stanstead*.

Ce projet n'aurait pu être possible sans la précieuse collaboration des citoyens, lesquels ont pris des photos exceptionnelles de notre belle ville. Nous souhaitons remercier chacun des participants à savoir Mme Suzanne Roy, Mme Brenda Wilson, la famille Grenier-Fauteux, M. Ross Murray, Mme Frances Bonenfant, Mme Hélène Hamel et Mme Marise Trépanier.